



Dossier de demande d'autorisation pour l'exploitation d'une
Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)
au lieu-dit « l'Aurière » sur la commune de Puy de Serre

Note de présentation

L'Entreprise CHARRIER de PUY DE SERRE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter une Installation de Stockage de Déchets Inertes située au lieu-dit « l'Aurière » sur la commune de Puy de Serre. Le projet concerne une surface globale de 7 195 m², sur la parcelle cadastrée section B n° 1156.

L'exploitation du site est prévue sur 10 ans, avec un apport annuel maximal de 2400 T déchets inertes, dans la limite d'un stockage total de 24 000 T.

Le pétitionnaire souhaite ouvrir ce site pour répondre à des besoins de stockage de matériaux inertes en provenance des chantiers de travaux publics réalisés par sa société. Le remodelage du terrain permettrait de rendre au site son aspect originel.

Participation du public

Conformément l'article L 120-1-1 du code de l'environnement, disposition issue de l'article 7 de la charte de l'environnement, qui prévoit la participation du public à l'élaboration des décisions des autorités publiques ayant une incidence sur l'environnement, le *dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « l'Aurière » sur la commune de Puy de Serre*, accompagné d'une note de présentation, est mis à disposition du public du 09 au 25 juillet 2014 par voie électronique sur le site internet des services de l'Etat en Vendée.

A l'issue de la consultation du public, les éventuelles observations qui s'avèreraient justifiées seront prises en considération lors de la rédaction finale de l'arrêté.